



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 28 novembre 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil dix-neuf le 28 novembre
Présents :	8	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	9	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
		Date de convocation du Conseil municipal le 22/11/2019

PRESENTS : Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO - Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN – Dominique RICHARD- Benoît BOUSSQUET

ABSENTS : Francis MARIN donne procuration à Jean-Claude HERVE
Laëtitia MARTINS DA COSTA - Michel FOUILLET

Secrétaire de séance : Laurence NINNIN

Divers :

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la convention avec la SPA

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2019 :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Renouvellement du contrat CNP :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020.

2 – Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants décide le renouvellement de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2020 au Comité Départemental d'Action Sociale, s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

3 – Don du Football Club de Limeuil :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Football Club de Limeuil a fait un don à la commune d'un montant de 100,00 € pour l'utilisation de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

4 – Convention d'occupation du domaine public pour le distributeur de pains :

Monsieur BERGEY Patrick, boulanger à Cadouin, qui a installé le distributeur de pains sur la Place du Port, a vendu son commerce à Monsieur PUJO en juin 2019. Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur PUJO pour le distributeur de pains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte les termes de cette convention.

5 – Virements et augmentations de crédits :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des virements et des augmentations de crédits sur le budget principal de la façon suivante :

Virement de crédits

Investissement dépenses :

2313 (040) Construction	- 6 000,00 €
21318 (040) autres bâtiments publics	+6 000,00 €

Augmentation de crédits

Fonctionnement

Recettes : 722 (042) travaux en régie	+ 12 000,00 €
Dépenses : 023 virement à la section d'investissement	+ 12 000,00 €

Investissement

Dépenses : 21318(040) autres bâtiments publics	+ 12 000,00 €
Recettes : 021 virement de la section de fonctionnement	+ 12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces virements et ces augmentations de crédits

6– Recensement de la population :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population 2020 se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il propose de nommer Madame Nicole HULOT, 3^{ème} adjointe, coordinatrice communale et Mme Danièle LECOURT agent recenseur. L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité de la coordinatrice de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant au recensement de la population.

7– Admissions en non-valeur et effacement de dettes :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Une demande d'admission en non-valeur dressée par la comptable du Bugue :
Sur le budget de la commune pour un montant de 278,01 €.
Sur le budget de l'eau pour un montant de 2001,91 €
- Une demande d'effacement de dette sur le budget de l'eau pour un montant de 272,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants décide

- L'admission en non-valeur sur le budget de la commune pour un montant de 33,58 €
- L'admission en non-valeur sur le budget de l'eau pour un montant de 1,00 €
- L'effacement de la dette sur le budget de l'eau pour un montant de 272,14 €

8 – Etude de diagnostique du réseau AEP :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la proposition d'honoraires, de la société TSA de Belvès pour la réalisation d'une étude complète du diagnostique du réseau AEP accompagnée d'un mémoire explicatif de la méthodologie de réalisation de cette étude.

Le montant de cette étude s'élève à 20 132,50 € HT

Prestations supplémentaire « géoréférencement en Classe A » 12 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition d'honoraires ainsi que la prestation supplémentaire pour un montant global de 32 132,50 € HT et mandate Monsieur le Maire pour

- Signer tous les documents se rapportant à cette étude de diagnostique du réseau AEP.
- Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention.

9– Restauration de la Chapelle Saint Martin, 4^{ème} phase de travaux :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la 3^{ème} phase de travaux de la Chapelle Saint Martin est terminée. Il présente maintenant une estimation prévisionnelle pour la 4^{ème} phase de travaux (restauration ouvrage pierre-échafaudages, peintures murales-piliers de la croisée, menuiseries, électricité) qui s'élève à 110 500,00 € HT ainsi que le forfait de rémunération de mission de maîtrise d'œuvre, dont le taux de rémunération est de 10%, pour un montant de 11 050,00 € HT. Dans le cadre de ces travaux, une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC (Direction Départementale des Affaires Culturelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la DRAC, pour cette 4^{ème} phase de travaux.

10 – Convention avec la SPA :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2020. En contrepartie des services rendus la commune de Limeuil versera à la SPA une participation de 0,80 € par habitant, soit la somme de 279,20 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

– Informations diverses

Monsieur Dominique RICHARD, 2^{ème} Adjoint, fait un compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne qui s'est tenue le 26 novembre dernier à Razac-Sur-L'isle.

Dans le cadre de la redevance incitative, les nouveaux containers vont être mis en place par le SMDE3 (Syndicat Mixte des Déchets de la Dordogne) le 06 janvier 2020. Entre le 9 et 20 décembre 2019 l'Entreprise LAGARDE LARONZE va réaliser des travaux d'aménagement de la plateforme.

Après renseignements pris auprès de Pôle Emploi, actuellement nous ne sommes pas en mesure de savoir si les contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) seront reconduits pour l'année 2020. Cette décision préfectorale ne pourra nous être communiquée qu'à partir de mi-janvier 2020.

Pour l'année 2019 le produit des parkings payants s'élève à 69 789,29 €. En 2018 la recette s'élevait à 53 747,10 €

La secrétaire de séance
Laurence NINNIN

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ